



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Caisse nationale d'épargne

Question écrite n° 43770

### Texte de la question

M. Gilbert Baumet souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur l'inquiétude des responsables de la Caisse d'épargne qui prennent connaissance des nombreuses critiques que leur établissement recoit de la part de la profession bancaire, et notamment de l'association française des banques. Celle-ci parle de distorsion de concurrence en visant particulièrement le « livret A ». Or la Caisse d'épargne est une institution qui poursuit des objectifs différents de ceux des banques. Par exemple, elle finance largement, grâce au « livret A », le logement social. En conséquence, il souhaiterait connaître le sentiment de M. le ministre sur les attaques dont fait l'objet la Caisse d'épargne et quelles sont ses intentions pour l'avenir de cette dernière.

### Texte de la réponse

Les caisses d'épargne sont des acteurs importants du secteur bancaire qui occupent un rôle particulier dans l'économie régionale. Le parlementaire évoque certaines critiques mettant en avant des distorsions de concurrence qui résulteraient des modes de collecte du livret A. Il convient en ce domaine de ne pas s'arrêter à des analyses trop fragmentaires. Il est nécessaire de prendre en considération l'ensemble des éléments formant le contexte de l'activité bancaire en France aujourd'hui. Le Gouvernement est attentif à ce que l'ensemble des établissements qui poursuivent une activité bancaire soient placés dans des conditions de concurrence équitable. Il importe également que les caisses d'épargne soient attachées à prendre en compte des objectifs de rentabilité lorsqu'elles interviennent dans le domaine bancaire et financier. Le Gouvernement tient par ailleurs à préserver l'efficacité de l'instrument d'épargne et de financement que représente le livret A. Ce produit dont les encours sont centralisés à 100 % à la caisse des dépôts et consignations a permis de financer en 1995, la construction d'environ 60 000 logements neufs et l'amélioration de près de 160 000 logements pour un montant de prêts global au logement social de 30,4 milliards de francs. Enfin, le livret A constitue, auprès d'une clientèle modeste, un produit d'épargne très apprécié.

### Données clés

**Auteur :** [M. Baumet Gilbert](#)

**Circonscription :** - RL

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43770

**Rubrique :** Banques et établissements financiers

**Ministère interrogé :** économie et finances

**Ministère attributaire :** économie et finances

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 octobre 1996, page 5354

**Réponse publiée le :** 27 janvier 1997, page 387